

27 juin 2006

06.365

Question Philippe Bauer et Manuela Surdez

Indentification visuelle des services de l'Etat

Il y a environ deux ans, le Conseil d'Etat, en réponse à une question, informait le Grand Conseil que les publications, notes et autres lettres d'information des services, offices et départements porteraient toutes dans le coin supérieur gauche les armoiries de notre canton.

Pour quelles raisons la lettre d'information de l'office de la politique familiale et de l'égalité N° 4 de juin 2006 ne respecte-t-elle pas cette décision?

Pourquoi n'y a-t-il que deux personnages?

S'agit-il d'une modification, à notre sens regrettable, de la pratique?